



## Traitement de données personnelles

### Pour le Fonds d'Agglomération pour l'aide à la promotion de l'activité sportive - FAAPAS

**La finalité commune du traitement de données personnelles est la vérification des critères définis par le règlement du fonds d'Agglomération notamment la vérification de l'âge des adhérents des clubs sportifs.**

Les responsables conjoints de traitement sont le Grand Chalon et les Associations sportives bénéficiant du FAAPAS.

**Les données personnelles collectées sont :** les nom, prénom, date de naissance et le numéro de licence des adhérents des Associations sportives et la Fédération de rattachement.

**La base légale du traitement** est l'exercice d'une Mission de service public.

Les destinataires des données personnelles des adhérents, sont les Associations sportives, les services du Grand Chalon : la Direction des sports, le Pôle des Systèmes d'Information pour les seules actions de maintenance informatique, la Direction des Finances pour les seules opérations financières, le service des Archives pour les seules actions d'archivage. La trésorerie municipale peut avoir accès dans le cadre du versement du fonds aux associations sportives.

Les données personnelles des adhérents des associations sportives sont conservées pendant 10 ans puis elles font l'objet d'une destruction dans le cadre des règles relatives à l'archivage publique.